

SERVICE PUBLIC Rappel concernant les démarches en lignes

Ville de Marcillé-Robert

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de vous sensibiliser aux démarches administratives en ligne effectuées sur le site service-public.fr.

Il est important de rappeler que ces services sont toujours gratuits et sécurisés. Malheureusement, il existe des sites frauduleux qui sèment la confusion.

Pour prévenir de cela, nous vous encourageons à rappeler à vos administrés d'être prudents et vigilants.

Voici quelques précautions :

- **Bien vérifier l'URL du site** : Avant de soumettre des informations personnelles ou de procéder à un paiement en ligne, assurez-vous que l'URL commence par « <https://> » et qu'il s'agit bien du site officiel du service-public.
- **Ne jamais divulguer d'informations sensibles** : Les sites officiels ne demanderont pas par e-mail ou par téléphone la divulgation d'informations personnelles telles que les coordonnées bancaires.
- **Ne pas faire de demande à partir d'un site privé** proposant de faire la démarche à la place de l'utilisateur en lui faisant payer la prestation.

Dans le cas où vos administrés pensent avoir été victimes d'une escroquerie en ligne ou souhaitent signaler un site frauduleux, il convient de :

- **Vérifier si c'est le cas en consultant la page suivante du site service-public.fr** : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16176> et signaler si besoin votre problème sur le site officiel de la DGCCRF <https://signal.conso.gouv.fr/>
- **Signaler un contenu ou comportement en ligne illicite en utilisant la plateforme de signalement du ministère de l'intérieur** : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>
- **Faire une réclamation auprès du réseau international de contrôle et de protection des consommateurs** : <https://econsumer.gov/fr/FileAComplaint#crnt> (réclamations contre les sociétés implantées dans les pays membres du réseau, y compris les Etats-Unis)